



Mondanités.

M. et Mme James Puech et Mlle Alibéa Puech partiront prochainement pour la Passe Christian où ils séjourneront quelque temps.
M. et Mme William Warren sont partis mercredi pour New-York et Harrisburg Pier.
M. et Mme Paul Geipi et Mlle Louise Laplace ont quitté Waukesha pour le Canada, et se rendront de là à New-York.
Mlle Eva Pasteur passe quelques temps à Amite City.
Mme E. von Mynsburg est de retour de la Passe Christian où elle a été pendant quelques jours l'hôte de Mme Alfred LeBlanc.
Le Juge et Mme Olivier O. Probst et Mlle Adina Probst sont actuellement en Californie.
M. et Mme A. Britton s'embarqueront pour l'Europe pour New York mardi prochain et passeront quelques semaines à Hot Springs, Vie, avant de rentrer à la Nouvelle-Orléans.
Mlle Blanche Le More est partie mercredi pour Biloxi, où elle passera quelques semaines avec Mlle D. Bealy.
M. Ernest T. Florance est parti mercredi pour New York, Boston et d'autres points à l'Est et au Nord.
Mme St. Clair Adams et ses enfants sont de retour d'un séjour en Virginie et dans la Caroline du Nord.
Mlle May Gilmore passe quelques semaines à la Passe Christian chez M. et Mme Albert Magnin.
Mlle Estelle Pitot est de retour d'un séjour à Lafayette puis à Washington, Lue.
Mme F. G. Gaquet et Mme George Westfeldt et ses enfants, passent la fin de la saison à Virginia Beach, Va.
M. et Mme Harry B. McCloskey sont de retour de Waveland où ils ont été pendant quelques semaines les hôtes de M. et Mme J. E. Merrill.
Mme Octave J. Morel et Mlle Oona Morel sont parties pour New York lundi dernier.
M. Benjamin Ornard est de retour de la Californie où, avec sa famille, il a passé la plus grande partie de la saison. Mme Ornard et ses enfants prolongeront de quelques semaines leur séjour à San Francisco.
Mme Benjamin S. Story est revenue dernièrement de Asheville, C. du N. où elle a passé plusieurs semaines à Waukesha.
Mlle Lucie Staig passe quelques semaines à Waukesha.
Mme J. Numa Roussel et sa fille Elise, sont de retour de la Passe Christian.
Un très joli mariage de date récente a été celui de Mlle Clara Cazenavette et de M. René Séré, qui s'est célébré mardi matin à une messe nuptiale à l'église St-Augustin en présence d'un très nombreux et élégant assistance, heureuse d'apporter ses vœux aux jeunes mariés et de témoigner sa sympathie à leurs familles qui comptent parmi les plus anciennes de cette ville. L'édifice sacré était dans tout son éclat lorsque à neuf heures, la mariée du Prophète pour violon, remarquablement exécutée par Mlle Elita de la Reyes et M. Jean Charbonnet, a annoncé l'arrivée de la mariée qui a été conduite à l'autel par son frère, M. Gaston Cazenavette. Deux gentilles petites filles en toilettes blanches, Laure Cazenavette et Aimée de la Reyes se précédaient portant des paniers de fleurs blanches. La toilette de lingerie blanche incrustée de dentelle que portait avec distinction la jeune et charmante mariée, était complétée par un voile de tulle et un bouquet de roses. Le "best man" du mariage était M. James Robert. La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par le Rév. Père Wagner, E. J. dont l'allocution a su trouver le chemin des coeurs. Au cours de l'imposante cérémonie à laquelle il officiait assisté du Rév. Père Pierre, le choeur de St-Augustin a chanté "D'un coeur qui s'aime". Mlle Elita Boudousquié a fait entendre sa jolie voix dans un "Ave Mari Ste Maria" et Mlle Elita de la Reyes a interprété avec beaucoup de sentiment la "Benedictus" d'Ortherur, pour violon. Mlle Amélie Duflho, l'organiste bien connue avait ajouté un charme au programme le con-

ours de son gracieux talent. Par suite d'un deuil dans la famille de la mariée il n'y a pas eu de réception. M. et Mme Séré sont en voyage de noces et demeureront au retour 1129 N. Robertson.
Le Gén. et Mme William H. Behan se sont embarqués de New York hier pour l'Europe où ils voyageront pendant plusieurs mois après avoir passé quelque temps à Paris avec M. et Mme André Dreux.
M. et Mme Mortimer N. Wisdom partiront prochainement pour New York et Atlantic City.
M. et Mme Thomas Dugan Westfeldt sont en ce moment les hôtes de M. et Mme G. R. Westfeldt à Fletcher, C. du N.
M. et Mme C. B. Fox et leur famille qui ont passé l'été en Europe se sont embarqués pour l'Amérique ces jours derniers.
M. et Mme Johnson Armstrong passent quelques semaines à Washington, D. C.
M. Frank H. Mortimer sera pendant quelques semaines l'hôte de M. et Mme E. D. White, à Port Hope, Canada, où il s'est rendu mardi.
Le Dr et Mme Louis LeBeuf sont attendus ces jours-ci de Coburg, Canada, où ils ont été les hôtes du Dr et de Mme Paul Reiss, en quittant Boston, Mass.
M. George Wiltz passe quelques semaines dans le Michigan.
Mme Bernard H. Menge est partie jeudi pour Asheville, d'où elle se rendra à Tate Springs, Tenn.
Mlle Agathe LeSassier et sa nièce, Mlle Margaret LeSassier, sont pour quelques semaines à Lynn Castle, Miss.
Le Baron et la Baronne von Nordenficht arriveront à New York de l'Allemagne au commencement de septembre, et passeront là quelque temps avec leur fille et leur gendre, M. et Mme von Kaltenborn, avant de se rendre dans l'Uruguay où le Baron von Nordenficht a été nommé ministre plénipotentiaire de l'Allemagne.
M. Walter Claiborne a été l'hôte de M. et Mme Ashton Hayward à DeBuss, Miss., ces jours derniers.
M. et Mme Charles Sinnott et Mlle Emma Sinnott partent cette semaine pour le Colorado.
M. Rixford Lincoln est actuellement l'hôte de M. et Mme Otto Fubinger, à St. Louis, Mo.
Le Dr et Mme Eustis et leurs enfants reviendront prochainement de l'Europe, où ils ont fait un long séjour.
M. et Mme Charles D. Augustin sont à la Passe Christian pour la saison.
Mme Fitzhugh Minton passe quelques temps à Mandeville.
Miles Kate et Jean Gordon partiront prochainement pour Brown's Wells, Minn.
M. et Mme James P. Butler et leur fille sont de retour de la Passe Christian.
M. Edward Keap passe quelque temps à New York.
M. Donald Magnin partira jeudi pour Dallas, Texas, où il va s'engager dans les affaires.
Mlle Létilia Deléry est de retour d'un séjour à Covington, Lue.
Mme Gustaf B. Westfeldt passe quelques jours à la Passe Christian chez le Juge et Mme F. A. Monroe.
M. Richard H. Sprague est actuellement à New-York.
Mme Raoul Vallon et ses enfants sont de retour d'un voyage au Nord. Mlle J. B. Sinnott et Mme M. S. Holland et sa fille, Mlle Marguerite Holland, qui étaient parties avec eux sont aussi revenues.
M. John Woods part mardi pour Porto Rico où il passera quelques semaines.
Mme Harris Phelps Balston passe l'été avec sa mère, Mme George B. Penrose, à Swampscott, Mass.
M. et Mme Henry M. Hardie se rendront à la Passe Christian ces jours-ci et y passeront plusieurs semaines.
Mlle J. Charles LeBourgeois et ses enfants partiront lundi pour New York où ils séjourneront jusqu'à l'automne.
M. et Mme Lionel Adams et leur famille passeront la fin de la saison à Covington, Lue.

Mlle Nelie Behrman passe l'été à Biloxi.
M. Henry P. Dart Jr. est parti mercredi pour New York.
Mme Paul Rebelot passe quelques temps à Houma, Lue.
Mme Fred Joubert et Mme Flourboy J. J. ont été récemment les hôtes de Mme Gus Olivier à la Passe Christian.
M. et Mme William Grant passent quelques semaines à Mount Airy, Que.
M. et Mme Joseph H. Gemilla et leur fils Arthur, sont actuellement à New-York.
M. Sylvester P. Walsley, Joe, est arrivé mardi de Warrenton, Vie, où Mme Walsley passera encore quelque temps avec sa grand mère, Mme Thomas J. Semmes.
Mme Winchester Bowling passe la fin de la saison à la Passe Christian.
Mme Vincent Rivière partira ces jours-ci pour Rodney, Miss., où elle séjournera quelque temps.
Mlle Cora McBryde est partie récemment pour Asheville.
M. et Mme Frank B. Williams qui voyagent en Europe depuis plusieurs mois sont actuellement à Paris.

LE SOUTERRAIN DE Clignancourt LES CAUSES CELEBRES

L'extraordinaire histoire que nous allons raconter sera amusante à tous les égards, si elle n'était pas terminée par une condamnation sévère, contre laquelle l'opinion publique ne manquera pas de se soulever aujourd'hui.
En effet, les deux femmes accusées n'avaient commis aucun crime au moment de leur arrestation, et si toutes les apparences se réunissent pour faire croire qu'elles avaient voulu accomplir un assassinat, dans des circonstances étranges, presque fantastiques, et assurément romanesques, la certitude manquant absolument, elles furent punies pour une intention supposée, et non en conséquence de faits matériels et indéniables.
Ces deux malheureuses étaient la veuve Morin, et sa fille Angélique, née De northe, âgée de seize ans en 1871, date du "crime". Ruinées par les agissements d'un certain Ragouleau, elles songèrent à rentrer en possession des sommes importantes qu'elles disaient leur avoir été enlevées par cet homme. Il s'agissait d'une question d'immobilier, l'hôtel Saint-Phar, situé au coin du faubourg Montmartre et du boulevard Poissonnière, pour lequel la veuve Morin se trouvait engagée au-dessus de ses ressources, espérant en faire une maison meublée de bon rapport.
Il leur arriva que cette femme assez écrivelle et connaissant peu les affaires, avait fait la rencontre de Ragouleau, lequel, flairant un gros bénéfice à réaliser, lui présenta des sommes importantes et l'engagea dans diverses combinaisons financières qu'il serait trop long et sans intérêt de raconter ici. L'important est de savoir qu'au bout de quelques mois, la veuve Morin, dépourvue d'environ deux cent mille francs, eut la douleur et la rage, restant à la tête de quatre ou cinq mille francs, de voir l'hôtel Saint-Phar, agrandi et restauré avec son argent, passer entre les mains de son ami Ragouleau.
La pensée d'une vengeance hantait immédiatement l'esprit de cette victime imprudente, qui était venue se jeter d'elle-même dans la gueule du loup. Elle voulait frapper le subtil Ragouleau, et elle cherchait aussi à lui faire rendre gorge, ce qui était d'autant moins aisé que l'habile gillard avait mis la loi de son côté. Comment s'y prendre ?
Dans son embarras, la veuve se souvint de ses précédentes visites à une cartomancienne du nom de Jonard, habitant place Dauphine, et qui lui avait souvent prédit qu'elle réussirait dans ses entreprises. Malgré le cruel démenti infligé aux tarots par les événements, la femme Morin se rendit chez la sorcière, et lui raconta son histoire. La Jonard lui promit aussitôt de l'aider à rentrer en possession de sa fortune, ajoutant qu'elle travaillerait à cet effet, en "compagnie de son maître en art magique, qui voyait souvent Napoléon."
La conclusion des diaboliques opérations de la cartomancienne, fut qu'il convenait d'attirer Ragouleau dans un guet-apens, de manière à s'emparer de sa personne. Une fois prisonnier, on lui ferait signer des billets pour une somme colossale, après quoi, de crainte d'une dénonciation, on l'étranglerait gentiment avec un lacet de soie. Les morts seuls ne parlent pas, et en dépit de son habileté, Ragouleau ne ferait certainement pas exception.
Ce ne fut pas la Jonard qui in-

diqua ce plan, mais, par ses propositions supposées, elle amena sa crédule cliente à envisager comme très naturelle, paraissant la suppression de l'individu qu'elle tenait pour son époux.
Restait à découvrir les moyens d'enlever Ragouleau et de le terroriser. La veuve Morin, d'une médiocre imagination, ne s'avisait de rien. Sa fille Angélique intervint, avec une idée mirifique qui obtint le plus vil succès.
A vrai dire, la jeune personne ne s'était pas énormément fatiguée pour arriver à un pareil résultat. C'était le fruit de ses lectures. A cette époque, la littérature en vogue comprenait les "Mystères d'Udolphe", les "Souffrances du châteaueu de Dumbayne", le célèbre "Victor, ou l'Enfant de la forêt", les "Solitaires", etc. Ce fut dans ce dernier roman que la jeune Angélique apprit la manière de traiter Ragouleau.
On y voit que le colonel Wolmer, ayant reçu avis de la mort d'un oncle immensément riche, se met en route pour recueillir ce magnifique héritage. Tout à coup, dans les sombres profondeurs d'une forêt de Bohême, apparaissent des fantômes menaçants. Le brave Wolmer saute de son cheval, l'épée à la main, et se précipite à la poursuite des fantômes. A peine a-t-il fait quelques pas qu'une trappe s'ouvre, et il est englouti dans le sol. Quand il revient à lui, il est enclenché dans un sinistre cachot, éclairé par des torches fumantes, devant une table où il y a "tout ce qu'il faut pour écrire."
Enthousiasmé par cette description, Angélique se fit partager sa joie à sa mère, et lui fit décider que Ragouleau remplacerait le colonel Wolmer, honneur dont il se serait bien passé. La veuve Morin s'adjoint deux serviteurs fidèles, un certain Nicolas Lefebvre et sa femme, Louise Jacotin, qui l'aiderent à transformer en "souterrain" la cave honnête d'une maison louée à Clignancourt.
On boucha les soupentes et un poteau solide fut planté dans le sol. Près de ce poteau, on plaça une chaise munie d'une forte chaîne de fer, se terminant par un cadenas. Devant la chaise, on disposa une table portant "tout ce qu'il fallait pour écrire." Quant aux torches, on y suppléa par de modestes chandelles. Après quoi, Nicolas Lefebvre jouant le rôle de Ragouleau, et Angélique étant armée de deux pistolets rouillés, on répéta la scène tragique à la satisfaction générale.
Il n'y avait plus qu'à marcher.
A ce moment la veuve Morin, désireuse de mettre tous les atouts dans son jeu, courut chez la Jonard, lui demanda une suprême réussite, qui fut excellente, puis elle la mit au courant de ses extravagantes préparations.
—C'est très bien, objecta la cartomancienne, mais quand Ragouleau aura signé, si vous le lâchez, il ira vous dénoncer.
—Aussi ne le lâcherai-je pas, répondit la veuve. Je viens d'acheter à son intention un cordon de soie qui lui fera une très jolie cravate.
On était au 21 septembre. La femme Morin écrivit à Ragouleau, l'invitant à déjeuner chez elle. Sous un prétexte, elle surprit l'entreprisier à Clignancourt. Ici, la Jonard, informé, prit peur. Elle sentit que sa responsabilité était engagée sous qu'il ne convenait. Elle se souvint aussi qu'elle devait de n'avoir pas fait quel que mois de prison à la complaisance intéressée de la police, qu'elle y avait depuis lors avec des indications très précises. En conséquence, elle courut chez Ragouleau et lui dévoila toute la machination.
Ragouleau, à son tour, s'empressa de se rendre à la préfecture de police, où il raconta le complot ourdi contre sa vie. L'histoire sembla invraisemblable. Pourtant, on la prit un peu plus au sérieux, lorsque la Jonard, faisant la part prise par elle au prologue de l'affaire, donna des détails circonstanciés. Ce que voyant, la police engagea le futur assassin à renvoyer au 2 octobre son acceptation à déjeuner. On aurait ainsi le temps de prendre des mesures pour faire avorter la conjuration, tout en surprenant les criminels en flagrant délit.
Donc, le 2 octobre au matin, Ragouleau se présente chez la veuve Morin, pour l'informer qu'il lui était impossible de déjeuner avec elle. Cependant, il accepte de se rendre en compagnie et celle de sa fille jusqu'à Clignancourt, afin de donner son avis sur l'acquisition d'une maison. On prit une voiture et l'on se dirigea vers la barrière de la Villette, l'émuille malgré lui du colonel Wolmer ayant dit que d'importantes travaux y empêchaient la circulation. En réalité, la police était postée à la Villette. Quand le sacre y parvint, que les agents se présentèrent aux portières, invitèrent les deux femmes à les suivre au commissariat voisin. On découvrit quatre billets à ordre en blanc, d'une valeur totale de 250.000 francs, trois lettres de Ragouleau destinées à la con-

frontation de la signature, et une lettre, textuellement copiée dans le roman des "Solitaires", pleine des plus terribles menaces, et que la jeune fille et devant lire au prisonnier pour le contraindre à signer.
Au même instant, une dizaine de police avait lieu à Clignancourt. Les agents arrêtaient le fils Jacotin, et trouvaient Lefebvre attendant dans le "souterrain" l'arrivée de Ragouleau. La table, les chandelles allumées, les pistolets, les chaînes, tout ce qui avait été indiqué par la Jonard, rien n'y manquait. Sur la table, on apercevait un encrier, une bouteille d'encre, des plumes taillées, du papier, des corbeilles, un lacet de soie, et deux vieux pistolets rouillés chargés à balle et amorcés.
L'instruction de cette curieuse affaire, qui passionna tout Paris, comme on sait. Les deux femmes reconnurent le guet-apens, avouèrent qu'elles voulaient effrayer Ragouleau, mais elle ne cessèrent pas d'affirmer que jamais il n'avait été dans leur intention de le mettre à mort. Ce fut ce qu'elles répétèrent quand elles comparurent devant les jurés, le 12 janvier 1872, et vraiment il n'y avait à leur charge, sur ce point, que les déclarations suspectes de la cartomancienne Jonard, qui avait ses relations policières.
Le verdict n'en fut pas moins rigoureux. La mère et la fille, condamnées à vingt ans d'emprisonnement, subirent leur peine jusqu'au bout à Saint-Lazare, sans avoir jamais pu obtenir la moindre adoucissement à un châtiment que tout le monde avait trouvé exagéré, et qu'on n'aurait certainement pas appliqué aujourd'hui.
HENRY JAQUET.

frontation de la signature, et une lettre, textuellement copiée dans le roman des "Solitaires", pleine des plus terribles menaces, et que la jeune fille et devant lire au prisonnier pour le contraindre à signer.
Au même instant, une dizaine de police avait lieu à Clignancourt. Les agents arrêtaient le fils Jacotin, et trouvaient Lefebvre attendant dans le "souterrain" l'arrivée de Ragouleau. La table, les chandelles allumées, les pistolets, les chaînes, tout ce qui avait été indiqué par la Jonard, rien n'y manquait. Sur la table, on apercevait un encrier, une bouteille d'encre, des plumes taillées, du papier, des corbeilles, un lacet de soie, et deux vieux pistolets rouillés chargés à balle et amorcés.
L'instruction de cette curieuse affaire, qui passionna tout Paris, comme on sait. Les deux femmes reconnurent le guet-apens, avouèrent qu'elles voulaient effrayer Ragouleau, mais elle ne cessèrent pas d'affirmer que jamais il n'avait été dans leur intention de le mettre à mort. Ce fut ce qu'elles répétèrent quand elles comparurent devant les jurés, le 12 janvier 1872, et vraiment il n'y avait à leur charge, sur ce point, que les déclarations suspectes de la cartomancienne Jonard, qui avait ses relations policières.
Le verdict n'en fut pas moins rigoureux. La mère et la fille, condamnées à vingt ans d'emprisonnement, subirent leur peine jusqu'au bout à Saint-Lazare, sans avoir jamais pu obtenir la moindre adoucissement à un châtiment que tout le monde avait trouvé exagéré, et qu'on n'aurait certainement pas appliqué aujourd'hui.
HENRY JAQUET.

cette femme se consultèrent un moment.
—Est-ce bien vrai que vous portez cette somme ? lui dirent-ils, car vous allez nous retarder et nous risquons d'être punis.
Elle tira d'une poche profonde un sac rempli d'or et de billets et le leur montra. Ils s'écartèrent de nouveau et cassèrent à voix basse.
—C'est bien, marchons, dirent-ils en revenant près d'elle. Mais en arrivant à Brest, vous remettez compte au chef de notre conduite envers vous.
Elle s'y engagea. Ils avaient mis pied à terre pour lui permettre de marcher près d'eux, maintenant leurs chevaux en main. La route était déserte. A un détour du chemin, les deux gendarmes jetèrent sur cette femme l'étranglement, s'emparèrent de l'argent et se le partagèrent. Puis, prenant la coupe, ils le firent disparaître derrière une haie. Alors, remontant à cheval, ils regagnèrent leur caserne d'un pas tranquille. A peine arrivés, un officier se présenta. Sur son ordre, ils furent saisis et fouillés. On leur trouva porteurs du produit de leur crime. Certaines traces de lutte apparaissaient sur leurs mains, sur leurs vêtements. Ils avouèrent tout.
Que s'était-il passé ? A la vue des gendarmes, le forçat, qui était parvenu à gagner la campagne, s'était prudemment dissimulé derrière une haie, celle précédenent où ils s'étaient concertés. Il avait donc surpris leur colloque et assisté au crime.
—C'est le forçat qu'on accusera et nul ne nous soupçonnera jamais, avait dit l'un d'eux.
Cette réflexion le frappa. Sans balancer, il prit sa course à travers champs et devança à Brest l'arrivée des gendarmes. S'étant dénoncé, il fit à l'officier du poste le récit de cette dramatique aventure.
C'est ainsi que, se croyant sûrs de l'impunité, les malheureux gendarmes, après avoir cédé à une affreuse tentation, furent confondus et durent avouer leur forfait.
On peut juger de l'émotion causée par cet événement dans un pays où le esprit militaire est en honneur perdus tout.
Les gendarmes expièrent leur crime sur l'échafaud. On les jugea indignes de la mort du soldat. Leur exécution eut lieu dans le port de Brest, en présence de tous les forçats et de la garnison.
Le bagne a cessé d'exister depuis soixante ans, mais de père en fils on se raconte encore cette tragique aventure.

AU BAGNE DE BREST. Double exécution militaire.

L'exécution des deux matelots de Toulon remet en mémoire une autre double exécution, celle de deux gendarmes, à l'autre extrémité de la France, à Brest, au siècle dernier.
Rien n'inspirait une impression aussi tragique, aussi bien faite pour donner l'horreur du crime, que la vue du bagne de Brest, au moment où il fut aboli par un décret impérial en 1852. La transformation de la marine sous Louis XV avait fait disparaître les vaisseaux à rames, où les malfaiteurs étaient enchaînés pour le service des galères du Roi. Les travaux forcés avaient remplacé ce châtiment. Les forçats criminels étaient employés aux plus durs travaux des grands ports de guerre. Le bagne de Brest ne recevait que les condamnés dont la peine excédait dix années de travaux forcés. Dans le monde des malfaiteurs, être du port de Brest impliquait une sorte de supériorité d'aristocratie dans l'armée du crime. Aux heures de leur travail, cette sinistre population remplissait le port d'une foule misérable. Etroitement surveillés, enchaînés deux par deux, traînant le même boulet. Avec leur tête rasée, leur houppelande d'un drap rouge et grossier bariolé de manches jaunes, de bonnets verts, de bandes brunes dont la variété indiquait les différentes catégories de condamnés.
Ces malheureux faisaient songer à une réunion de damnés. C'était l'enfer du Dante. "Lasciate ogni speranza", pensait-on à la vue de cette masse de criminels. On sentait bouillonner dans ce terrible milieu tous les vices et tous les désespoirs. En dépit d'une étroite surveillance, d'appels et de contre-appels fréquents, il arrivait que certains d'entre eux, par des prodiges de courage et de ruse, parvenaient à s'évader. Dès qu'une évasion avait été signalée, l'administration maritime faisait tirer trois coups de canon, qui, réglementairement, annonçaient l'évasion à la population. Ce signal était bien connu dans la ville de Brest et dans les campagnes environnantes. Chacun alors prenait ses précautions. On ne s'attardait pas sur les chemins et on fermait ses portes.
Un soir d'hiver, vers quatre heures, deux gendarmes cheminaient sur la route de Pontaven, une caserne maritime située à quelques kilomètres de Brest, lorsque retentirent les trois coups de canon annonçant une évasion. Le forçat avait pu gagner les campagnes. La route était déserte, encaissée entre deux hautes haies d'aubépine, les gendarmes s'assurèrent que leurs pistolets d'arçon étaient prêts à fonctionner. A ce moment une femme apparut sur la route, venant au-devant d'eux. Elle portait la coiffe et l'habillement de drap noir des femmes du pays.
—J'arrive de Lambézellec, leur dit-elle, où je viens de toucher un héritage. Je porte dix mille francs sur moi. Le canon m'annonce qu'un forçat s'est évadé. Laissez-moi marcher avec vous. La route est déserte et je crains une mauvaise rencontre.

LE PIANO ENRAGÉ

A l'occasion des Concours du Conservatoire, on lira certainement avec intérêt cette historiette, si spirituellement racontée par le grand compositeur Hector Berlioz.
Je ne cesse de rire, depuis ce matin, d'un accident arrivé, vendredi dernier, à M. Erard. Voici le fait, dans toute sa effrayante simplicité :
Les concours du Conservatoire ont commencé la semaine dernière. Le premier jour, M. Aubry, décidé, comme on dit, à attaquer le taureau par les cornes, a fait concourir les classes de piano. L'arbitraire jury chargé d'entendre les candidats apprend, sans émotion apparente, qu'ils sont au nombre de trente et un : dix huit femmes et treize hommes.
—Figurez-vous, me dit un des garçons de classe du Conservatoire, que M. Erard a eu l'obligance de nous prêter, pour ce jour-là, un piano magnifique, qu'il comptait envoyer à Londres pour l'Exposition universelle de 1851. C'est vous dire s'il en était content. Un son d'enfer, des basses comme on n'en entend jamais ; enfin, un instrument extraordinaire. Le clavier était seulement un peu dur ; c'est pour cela qu'il nous l'avait envoyé. M. Erard n'est pas maladroit, et il s'était dit :
—Les trente et un élèves, à force de taper leur concerto, égayeraient les touches de mon piano, et ça ne peut lui faire que du bien.
—Oui, oui, mais il ne prévoyait pas le pauvre homme, que son clavier avait "égaré" d'une si terrible manière. Au fait, un concerto exécuté trente et une fois de suite dans la même journée ! qui pouvait calculer les suites d'une semblable répétition ? Le premier élève se présente donc, et trouvant le piano un peu dur, n'y va pas de mains mortes pour tirer du son. Le second, "idem". Au troisième, l'instrument ne réagit plus, et il réagit encore moins au cinquième. Je ne sais pas comment l'a trouvé le sixième ; il m'a fallu, au moment où il se présentait, aller chercher un flacon d'éther pour un de nos maîtres du jury qui se trouvait mal. Le septième fini-

Atwood rentre à Boston.

New York, 26 août.—L'aviateur Harry N. Atwood est parti ce matin par chemin de fer pour Boston, renonçant à voler de Governor's Island à Sheephead Bay ainsi qu'il en avait manifesté l'intention.
"Mon aéroplane n'a pas été protégé contre la pluie la nuit dernière, a dit l'aviateur, et les pièces du moteur sont pleines d'eau. Je dois en conséquence renoncer au vol projeté.
"D'autre part le brouillard est si épais qu'il serait positivement dangereux de voler au-dessus de port. J'ai donc décidé de partir pour Boston par chemin de fer."